

# « SICA- TG »

Société coopérative d'intérêt collectif agricole  
S.A.R.L. à capital variable - R.C.S. 98 B 500  
Siège social : Bois-Rouge 97224 DUCOS Martinique

TEL : 0596 51 95 77 FAX : 0596 51 95 60

Adresse mail : [sicatg@wanadoo.fr](mailto:sicatg@wanadoo.fr)

Agrément Distributeur n° : MA00029

## INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'HUILE PARAFINIQUE AGRICOLE

Lieu : Centre d'emportage de BANAMART, Charpentier, 97230 Sainte Marie

Propriétaire du terrain : BANAMART SICA SAS, quartier Bois-Rouge, 97224 Ducos

Propriétaire et utilisateur des infrastructures : SICA TG SARL, Bois Rouge, 97224 Ducos

Objet des installations : stockage et distribution de l'huile parafinique agricole adjuvante BANOLE 50 aux adhérents de BANAMART afin de réaliser leurs applications de lutte obligatoire contre les cercosporioses du bananier

Caractéristiques du produit stocké :

- adjuvant à base d'huile minérale parafinique disposant d'une AMM n° 9000112,
- la substance n'est pas dangereuse selon les Directives 67/548/CE (rubrique 2.1 de la Fiche de Données de Sécurité),
- la mention d'avertissement est H304 – peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (rubrique 2.2 de la FDS),
- le BANOLE 50 est peu dangereux pour la vie aquatique et terrestre (rubrique 2.3 de la FDS),
- le point éclair du BANOLE 50 est supérieur à 140 °C (rubrique 9.1 de la FDS),
- la masse volumique du BANOLE 50 varie de 815 à 840 kg/m<sup>3</sup> (rubrique 9.1 de la FDS),
- le produit est biodégradable (rubrique 12.2 de la FDS),
- la réglementation ADR ne s'applique pas au BANOLE 50 (voir rubrique 14 de la FDS).

Volume stocké : le volume de stockage maximal est de 110 m<sup>3</sup> soit un tonnage de 91 tonnes

### Infrastructures :

- deux cuves double paroi aériennes de 50 m<sup>3</sup> (diamètre : 2,50 m) et une cuve double paroi aérienne de 10 m<sup>3</sup> (diamètre : 1,90 m) équipées de détecteurs de fuite, de sécurités anti débordement mécaniques et de jauges électroniques de niveau haut avec alarme optique et sonore (norme européenne 122885-2 classe A)
- chaque cuve dispose d'une vanne qui permet de l'isoler
- une pompe de dépotage-empotage avec coupe-circuit lié à la sonde anti-débordement,
- un distributeur équipé d'un pistolet,
- l'ensemble des cuves, des pompes, des tuyauteries est installé dans une cuvette de rétention en béton étanche de 17 m sur 10 m avec un muret de 0,45 m pouvant contenir 50 % de la capacité globale soit 55 m<sup>3</sup>,
- une surface bétonnée étanche de 60 m<sup>2</sup> servant à la livraison et à la réception,
- la cuvette de rétention et l'aire de livraison sont reliées, par deux voies séparées disposant de vannes indépendantes, à un débourbeur-séparateur à hydrocarbures avec système d'alarme optique et acoustique, permettant de traiter les eaux de ruissellement.

### Fonctionnement des installations :

- les cuves seront alimentées en BANOLE 50 par des tanktainers placés par un camion sur l'aire de dépotage. La rotation est de 4 citernes de 22 m<sup>3</sup> dix fois par an environ, vidées en deux journées,
- la livraison aux adhérents de BANAMART se fera de deux manières :
  - ☞ le camion-citerne de 8 m<sup>3</sup> appartenant à la SICA TG est rempli via une connexion type pompier sur l'aire de livraison et approvisionne les exploitations bananières. La rotation du camion est journalière. Le volume livré annuellement est de l'ordre de 600 m<sup>3</sup>.
  - ☞ les adhérents de BANAMART se déplacent sur le centre d'empotage, placent leur véhicule sur l'aire de livraison et récupèrent la quantité de BANOLE correspondant à leur surface à traiter. La livraison se fait tous les jours de 7 h 30 à 15 h sur l'aire de chargement. Le volume livré annuellement est de l'ordre de 200 m<sup>3</sup>

### Moyens humains :

- un employé de la SICA TG est présent à poste fixe sur le site de stockage et réalise les opérations de dépotage des tanktainers, de chargement du camion et de la livraison aux adhérents de BANAMART,
- le chauffeur du camion de la SICA TG est présent sur le site lors de sa rotation journalière,
- le chauffeur du camion de livraison des tanktainers effectue ses rotations deux journées par mois,

### Sécurisation :

- les installations de la SICA TG sont placées dans l'enceinte du centre d'emportage de BANAMART, entourée d'un grillage et équipée d'une caméra de vidéo-surveillance.
- un grillage supplémentaire est fixé sur le muret de la cuvette de rétention ainsi qu'une porte coulissante cadénassée.

### Risque incendie :

- un extincteur ABC sur roue à poudre de 50 kg est présent sur le site,
- un extincteur à eau de 9 l est présent dans la construction modulaire,
- le personnel présent est formé annuellement aux consignes d'incendie,
- l'interdiction de fumer est affichée
- Un rapport sur le risque Incendie est disponible et a été réalisé par le BUREAU VERITAS en janvier 2016

### Protection Environnement :

- la cuvette de rétention et l'aire de livraison sont réalisées en béton étanche avec une pente permettant l'évacuation des eaux de pluies vers le séparateur à hydrocarbure,
- Lors du dépotage des tanktainers et du chargement du camion, des bacs de rétention amovibles sont placés sous toutes les connexions. Un employé est présent pendant toute la durée des opérations,
- Le remplissage des bidons des adhérents de BANAMART se fait sur un bac de rétention amovible,
- En cas d'égouttures sur l'aire de chargement, le produit sera enlevé avec un absorbant inerte et placé dans des récipients fermés pour leur élimination,
- un point d'eau permet de nettoyer la surface souillée en évacuant les eaux de lavage vers le séparateur à hydrocarbure,
- Le séparateur à hydrocarbure est vidangé et nettoyé tous les 6 mois par Ecompagnie

### Procédure de surveillance des fuites

#### *Procédure fin de journée de travail :*

Le responsable du centre vérifie qu'aucune alarme n'apparaît sur le boîtier électronique du détecteur de fuite installé à l'intérieur du bureau

Il ferme les vannes de chaque cuve pour les isoler en cas de problème sur la tuyauterie de transfert.

Il s'assure que la vanne de liaison entre le bassin de rétention et le séparateur à hydrocarbure est fermée.

La vanne de liaison entre la plateforme de livraison et le séparateur à hydrocarbure est en permanence ouverte afin de diriger les égouttures, les eaux de lavage et les eaux pluviales vers le débourbeur pour traitement.

*Procédure début de journée de travail :*

A son arrivée sur le site, le responsable contrôle la présence ou non d'une alarme visuelle sur le boîtier électronique du détecteur de fuite de chaque cuve.

Si aucune alarme n'est enclenchée, il ouvre progressivement la vanne de liaison entre le bassin de rétention et le séparateur à hydrocarbure afin de libérer les eaux pluviales contenues dans le bassin de rétention.

En cas d'alarme, le responsable en informe le directeur de la SICA TG et demande à la société EIB une intervention sur site pour contrôler la réalité de la fuite et prendre les mesures qui s'imposent.

Fonctionnement du séparateur à hydrocarbures

Un séparateur à hydrocarbure est installé sur le site. Il collecte le contenu du bassin de rétention et l'aire de livraison aux planteurs.

Il peut être isolé du bassin de rétention et de l'aire de livraison par des vannes mécaniques séparées.

La vanne entre l'aire de livraison et le séparateur est en permanence ouverte pour laisser s'écouler les égouttures et les eaux pluviales.

La vanne entre le bassin de rétention et le séparateur est en permanence fermée et n'est ouverte que selon la procédure ci-dessus.

Le volume d'hydrocarbures que le séparateur peut contenir est d'environ 100 litres.

En cas de fuite sur la tuyauterie à l'intérieur du bassin, le volume maximal contenu dans le circuit ne dépasse pas le volume traitable par le séparateur à hydrocarbure.

Le séparateur est relié à une alarme optique et acoustique permettant d'alerter en cas de saturation du réservoir.

Si l'alarme du séparateur s'enclenche, le responsable du centre en informe le directeur technique qui fait intervenir la société E Compagnie seule habilitée à vider et nettoyer le séparateur ainsi qu'à éliminer les déchets via une filière spécialisée.

Fait au Lamentin le 5 janvier 2016

Emmanuel HUSSON



Le directeur technique de la SICA TG